

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX
(Haute-Vienne)

DECISION DU PRÉSIDENT
n°2024-001 du 10 janvier 2024

Objet : Maison d'habitation sise 21 route de Murat – Saint-Yrieix
: *Renouvellement de la distribution du chauffage*

LE PRESIDENT,

Vu la délibération n° 2023-107 du 7 septembre 2023 portant élection du Président ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;

Vu la délibération n°2023-116 du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;

Vu le devis joint à la présente ;

ARRETE

Article 1^{er} : Il est conclu, selon le mode passation par procédure adaptée, un marché de travaux avec la société Pecc et Successeurs afin de renouveler la distribution du chauffage d'un bâtiment sis 21 route de Murat – Saint-Yrieix

Article 2 : Le montant du marché s'établit à **2 636.14 € HT**.

Article 3 : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil de Communauté de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

P. DARY



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge/..... dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

PECC ET SUCCESEURS

Georges Lagorce
500 SAINT YRIEIX LA PERCHE

Tel : 05 55 75 00 58
mail accueil.pecc@gmail.com

Chauffage
Climatisation
Ventilation
Salle de Bain



E-E152089



Communauté de Communes
Du Pays de St Yrieix La Perche
rue du 8 Mai 1945 - BP28
87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE

Date : 05/01/24
N° client : COMM01
Chantier :
Date de visite : 05/01/2024

DEVIS n°DC173597

Objet du devis :
Distribution chauffage pour deux radiateurs

Veillez trouver ci-dessous notre meilleure offre pour les travaux ci-après désignés :

N°	Désignation	Un	Qté	Prix unit.	Montant HT
1	<u>Dépose radiateurs</u>				
	Lieu de l'intervention: 21 RTE de Murat 87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE				
1.1	- Dépose les deux radiateurs existants ----- offert - Vidange de votre installation		1,00		
	Sous-total Dépose radiateurs				
2	<u>Distribution chauffage</u>				
2.1	Réalisation d'une distribution de chauffage en sous sol en cuivre apparent Ø 28 à 12 au départ du module de chauffage y compris colliers isophoniques, pièces de raccords laiton à braser et à visser, brasures fortes, et ensemble de fixations (chevilles, pate à vis, rosaces....). Percement des plancher hourdie pour permettre la remontée sur l'étage et le passage des réseaux d'alimentations chauffage des radiateurs.		1,00	1 740,34	1 740,34
	Sous-total Distribution chauffage				1 740,34
3	<u>Pose et raccordement radiateurs</u>				
3.1	Mise en place les deux radiateurs acier et leurs équipements		1,00	385,11	385,11
	Sous-total Pose et raccordement radiateurs				385,11

N°	Désignation	Un	Qté	Prix unit.	Montant HT
<u>4</u>	<u>Isolation alimentation chauffage en sous sol</u>				
4.1	Fourniture et pose d'un isolant type ARMAFLEX à recouvrement sur l'ensemble de la distribution en sous sol .		1,00	510,69	510,69
	Sous-total Isolation alimentation chauffage en sous sol				510,69

Total H.T.	2 636,14
Total T.V.A. 10,00 %	263,61
Net à payer (Euro)	2 899,75

Assurance professionnelle souscrite auprès d'AXA
 Numéro de police : 6857756104
 France métropolitaine

Coordonnées bancaires : IBAN : FR76 4255 9100 0008 0109 4586 821 / BIC : CCOPFRPPXXX

Acompte de 30% à la commande soit 869,93 Euros

Signature pour acceptation au pied des conditions de vente

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1) Clause Générale

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le client et l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions d'achat, sauf conditions particulières consenties par écrit par notre société au client.

2) Formation du contrat

Nos offres et devis constituent un contrat ferme dès l'acceptation par le client accompagnée du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le devis.

Nos offres et devis ne sont valables que pendant un délai d'un mois. En cas de commande reçue par l'acheteur, celle-ci ne sera considérée comme acceptée définitivement par nous qu'après acceptation écrite de notre part. Dans ce cas, cette acceptation constituera les conditions particulières du contrat.

3) Propriété intellectuelle et confidentialité

Les études, plans, dessins et documents remis ou envoyés par nous-mêmes demeurent la propriété exclusive de notre société, seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande.

4) Exécution des travaux et délais

L'ordre de commencer les travaux ne peut nous être donné qu'après acceptation de nos propositions écrites et versement de l'acompte à la commande. En dehors de toute disposition particulière, le commencement des travaux a lieu après un délai normal de préparation.

Les délais d'exécution figurant dans nos offres et devis ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif, ceux-ci dépendant notamment des difficultés d'approvisionnement auprès de nos fournisseurs et de la fourniture à temps par le client des spécifications techniques et études et travaux préparatoires. Les retards d'exécution ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande. Les clauses pénales figurant sur les papiers commerciaux de nos clients nous sont inopposables.

5) Garantie

Pour les clients consommateurs, sont applicables la garantie légale de conformité mentionnée aux articles L. 217-4 à L. 217-14 du code de la consommation et celle relative aux défauts de la chose vendue ou vices cachés, dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 et 2232 du code civil. La garantie relative aux défauts de la chose vendue ou vices cachés est également applicable aux professionnels. La demande en garantie peut être formulée auprès de **SAS PECC ET SUCCESSEURS 6 rue Georges Lagorce, 87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE**.

Pour agir en garantie légale de conformité, le client :

✓ bénéficie d'un délai de 2 ans à compter de la délivrance du bien ;
✓ peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien sauf si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité

✓ est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les 24 mois suivant la délivrance du bien. Pour les biens vendus d'occasion, ce délai reste fixé à six mois.

La garantie de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie. Le client peut mettre en œuvre la garantie des vices cachés et, à ce titre, choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente, conformément à l'article 1644 du code civil. Ces garanties ne s'étendent pas aux effets de l'usure normale, de la négligence ou du défaut d'entretien, des fautes d'exploitation, des abus d'usage, des dommages causés par des tiers, des modifications ou interventions sur l'installation sans autorisation expresse de notre part. De même, elles ne s'étendent pas à une éventuelle inadéquation des caractéristiques de celle-ci avec les besoins propres du client non exprimés dans la commande.

6) Prix, Conditions de paiement, Pénalités

Les prix sont stipulés Hors Taxes, leur nature (ferme ou révisable), leurs montants, les conditions de paiement et la date d'échéance sont précisés ci-dessous. Concernant le déplacement, les tarifs sont établis en fonction d'un système de zones et calculés à partir de la localisation du dépôt de la société : zone 1A = <5 km (10 € HT), zone 1B = 5 à 10 km (15 € HT), zone 2 = 10 à 20 km (25 € HT), zone 3 = 20 à 30 km (40 € HT), zone 4 = 30 à 40 km (45 € HT), zone 5 = >40 km (50 € HT). Le paiement des prestations est effectué par chèque, espèces ou virement bancaire à compter de la réception de la facture. A défaut de paiement, les échéances deviennent immédiatement exigibles. De plus, à titre de clause pénale et en application des dispositions légales, le client sera de plein droit redevable d'une pénalité pour retard de paiement, calculée sur l'intégralité des sommes dues, par application d'un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt légal en vigueur au jour de l'émission de la facture, majoré de 6 points. A ces pénalités de retard s'ajoutera, une indemnité forfaitaire, actuellement fixée à 40 €, prévue à l'article L441-6, alinéa 12 du code de commerce, que le client soit professionnel ou non. En cas de modification réglementaire de cette indemnité, le nouveau montant sera de plein droit substitué à celui figurant dans les présentes conditions générales de vente. Il n'est pas accordé d'escompte en cas de paiement anticipé. Seul l'encaissement effectif des chèques, espèces ou virements bancaires sera considéré comme valant complet paiement au sens des présentes conditions générales.

7) Clause de réserve de propriété

Le transfert de propriété de nos produits et installations est suspendu jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. Ne constitue pas un paiement au sens de cette clause la remise d'un titre créant une obligation de payer (traite ou autre). Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens. Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle, à compter de la livraison, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

8) Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées par l'entreprise via le devis (*nom, prénom, adresse, téléphone, adresse électronique, etc.*) sont enregistrées dans notre fichier de clients et principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le client et le traitement des commandes. Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire jusqu'à la fin d'une éventuelle collaboration avec le client. L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de l'entreprise, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la commande, sans qu'une autorisation du client ne soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'entreprise s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du client, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016, le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition, d'effacement de ses données ou d'une limitation de leur traitement. Le client peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant Monsieur Nicolas DELCAMBRE, gérant de la SAS PECC ET SUCCESSEURS. Dans le cas où le client ne souhaiterait pas/plus recevoir des messages promotionnels et invitations via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux, celui-ci à la possibilité d'indiquer son choix lors de la finalisation de sa commande, de modifier son choix en contactant l'entreprise dans les conditions évoquées ci-avant. Pour toute information complémentaire ou réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

9) Médiation et Règlement des litiges

En cas de contestation et sous réserve de l'application de l'article 49 du Nouveau Code de Procédure Civile, les tribunaux dans le ressort desquels se trouve notre siège sont seuls compétents (Tribunal de LIMOGES 87000). Le client non professionnel pourra recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable des litiges, conformément aux articles L 152-1 et suivants du code de la consommation, en MEDICYS 73, boulevard de Clitcy - 75009 PARIS - 01 49 70 15 93 Ou la plate-forme d'e-médiation : www.medicys.fr

10) Droit applicable

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux prestations et ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit.

A : le : / /

**Le Client,
BON POUR COMMANDE**

L'Entrepreneur,

CHAUFFAGE - SANITAIRE - ELECTRICITE
PECC et Successeurs
1 cité Fleurat - 87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE
Tél. : 05.55.75.00.58 - Fax : 05.55.08.22.85
S.A.R.L. au capital de 8000 € - SIRET : 813 020 990 00014 - APE : 4322A